

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022**

Le 11 janvier 2022 à 18 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Le Maire, Mme Michelle GARAVAGLIA

Sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Michelle GARAVAGLIA, le maire, le 6 janvier 2022, convocation publiée le 06/01/2022

**Étaient présents** : COLLIN Yves, COURSIN Eddy, FRIGOULT Valérie, GARAVAGLIA Michelle, JOURDAN Karine, LACHUER Aurore, MARCHAND Catherine, MARTIN Serge, SOTO Karine, THOMAS Sylvain, Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : BEAUGENDRE Laurence

**Absents** :

**Procuration** : de BEAUGENDRE Laurence à COLLIN Yves

Monsieur Sylvain THOMAS est nommé secrétaire de séance

**Madame Le Maire fait l'appel des membres du conseil et déclare la séance ouverte à 18h30**

**Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2021 est adopté à l'unanimité**

**CONTRAT D'OBJECTIFS DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Délibération n° 2022.01**

Madame Le Maire informe le conseil que la 1<sup>ère</sup> réunion s'est tenue le 6 janvier 2022.

Plusieurs membres du conseil municipal ont accompagné les architectes de la société MOST, Madame Karine RENARD de l'agence départementale pour une visite du bourg et des différents bâtiments communaux.

Il est convenu que les architectes reviennent le jeudi 13 janvier afin de prendre les cotes de la maison des randonneurs ainsi que de la mairie.

Une prochaine réunion reste à programmer pour la présentation d'un 1<sup>er</sup> bilan et un 1<sup>er</sup> compte-rendu pour l'optimisation du parking.

**Lieu-dit La Sourde**

**Délibération n° 2022.02**

**1. Bornage du chemin rural :**

- a. Afin de pouvoir positionner les panneaux de Fougères Agglomération signalant le chemin de petite randonnée sur l'espace communal, Madame Le Maire propose aux membres du Conseil un bornage du chemin rural sur ce secteur.
- b. Pour ce faire, un devis a été demandé à l'entreprise GEOMAT. Mme Le Maire présente la proposition reçue : Montant HT 2 322.00€ soit TTC 2 786.40€ pour une intervention possible à la fin du mois de février.
- c. Le conseil après en avoir délibéré valide à l'unanimité la proposition commerciale de GEOMAT d'un montant HT 2 322.00€

## 2. Panneau d'information :

- a. Une étude pour la fabrication des panneaux de signalisation et d'information sera demandée afin de matérialiser le sentier des Picaous.
- b. Il est proposé de contacter Fougères Agglomération pour obtenir le nom de l'entreprise qui a déjà fabriqué les premiers afin de leur demander un devis pour en réaliser plusieurs pour un meilleur balisage.

### DEMANDE DE M. ATZENHOFFER

Délibération n° 2022.03

Madame Le Maire donne lecture aux membres du conseil d'un courrier de M. ATZENHOFFER pour une demande de réduction de loyer suite à la fuite de sa douche.

Madame Le Maire informe que les travaux ont tardé malgré le devis signé depuis le mois de mai 2021, mais que le remplacement de douche a été réalisé par M. GICQUEL.

Madame Le Maire rappelle que suite à un précédent courrier de M. ATZENHOFFER une délibération du 20 mai 2015 avait accordé une réduction de loyer et pour tout le temps du bail de 50 euros portant le loyer de 380€/mois à 330€/mois.

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas accorder de remise complémentaire.

### QUESTIONS DIVERSES - JANVIER

Délibération n° 2022.04

#### a. Location d'une parcelle à M. DELOURME

Monsieur Christophe DELOURME entrepreneur à Saint-Ouen des Alleux cherche un terrain pour entreposer du gravier, du sable et des engins.

Le chemin d'accès lui semble praticable.

Madame Le Maire précise qu'elle va se renseigner pour savoir s'il est possible d'effectuer de tels dépôts.

Le terrain n'est pas visible de la route et Monsieur Christophe DELOURME serait intéressé pour louer voir acheter.

Avant toute décision, le conseil très partagé demande des informations complémentaires.

#### b. Sens Interdit

Il est indiqué que le panneau de signalisation de sens interdit aux motos sur le sentier à la haute Haye est situé trop loin – visible trop tard.

Il est demandé qu'il soit rapproché de la route.

#### c. Décoration de Noël

Madame Valérie FRIGOULT 2<sup>ème</sup> adjointe informe qu'elle a pris contact avec la mairie de Rennes pour l'achat d'occasion de décoration de Noël. Elle propose également de contacter la mairie de Fougères ainsi que celle de Vitré pour la même opération.



**La séance est levée à 19 heures 30**